



## **Déclaration de confidentialité du module « Journal des pâtures et des sorties »**

### **Déclarations générales**

La confidentialité et, par conséquent, la protection de la personnalité tiennent très à cœur de Barto AG. Barto et 365FarmNet respectent scrupuleusement le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Le présent document vous donnera un aperçu de notre manière d'assurer la protection des données à caractère personnel et de quelles données sont traitées par qui à quelle fin.

### **Responsable du traitement :**

Barto AG  
Milchstrasse 9  
3072 Ostermundigen

Représentant au sein de l'EEE :

Philipp Mittelberger, LL.M., expert en protection des données  
BATLINER WANGER BATLINER Rechtsanwälte AG  
Am Schrägen Weg 2  
9490 Vaduz – Liechtenstein  
T +423 239 78 78  
F +423 239 78 79

### **Quels sont vos droits en tant que personne concernée ?**

En tant que personne concernée, vous disposez des droits suivants (art. 15 ss RGPD) :

- Droit d'accès : au sens de l'art. 15 RGPD, vous avez à tout moment le droit d'adresser une demande de renseignements. En réponse, vous recevrez des informations sur les données détenues à votre sujet dans le cadre de la collecte de données et d'autres informations en lien avec le traitement de vos données. Vous aurez également des renseignements sur le but et éventuellement sur la base juridique du traitement.
- Autorisation : s'il apparaît que vos données sont incorrectes, vous pouvez exiger de la personne responsable qu'elle les corrige immédiatement, en vertu de l'art. 16 RGPD.
- Effacement : Si les conditions légales sont remplies (par ex. si vous ne souhaitez plus utiliser le module « Journal des pâtures et des sorties »), vous pouvez exiger que vos données soient effacées conformément à l'art. 17 RGPD. Dans ce cas, les données en question seront définitivement effacées, dans la mesure où elles ne sont soumises à aucune obligation légale de conserver et où leur conservation n'est pas nécessaire à l'exécution du contrat. Veuillez noter que les données sont supprimées définitivement et ne peuvent plus être récupérées si vous souhaitez réutiliser le module « Journal des pâtures et des sorties » ultérieurement.
- Droit à la limitation du traitement : vous pouvez exiger la limitation du traitement au sens de l'art. 18 RGPD si l'exactitude des données à caractère personnel est contestée, si le traitement est illicite, si le responsable du traitement n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement ou si une opposition au traitement a été formulée conformément à l'art. 21, al. 1 RGPD parce qu'il faut encore établir qu'il existe des motifs légitimes pour le traitement.
- Droit à la portabilité des données : au sens de l'art. 20 RGPD, vous avez le droit de recevoir les données à caractère personnel vous concernant que vous avez fournies au responsable du traitement dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. De même, vous

avez le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans que le responsable auquel les données à caractère personnel ont été communiquées y fasse obstacle. Ce point s'applique si le traitement est fondé sur le consentement ou si le traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés.

- Droit d'opposition : conformément à l'art. 21 RGPD, vous avez le droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement par le responsable des données à caractère personnel vous concernant. Si les conditions légales sont remplies, le responsable ne traite plus vos données.

D'autres limitations, modifications et, le cas échéant, exclusions des droits ci-dessus peuvent survenir sur la base du RGPD ou des dispositions légales nationales.

Vous pouvez faire valoir vos droits en tout temps auprès de Barto AG, fournisseur du module « Journal des pâtures et des sorties ».

#### **Fourniture de données**

La fourniture de données à caractère personnel des catégories ci-dessous est requise et nécessaire pour l'exécution du contrat.

#### **Réclamation auprès d'une autorité de contrôle**

Vous avez le droit de formuler une réclamation auprès d'une autorité de contrôle au sens de l'art. 51 RGPD concernant le traitement de vos données à caractère personnel.

### **Comment les données à caractère personnel sont-elles protégées ?**

Vos données sont stockées uniquement sur les serveurs de Barto AG ou auprès de partenaires dont la politique de confidentialité est considérée comme adéquate par Barto. Les serveurs sont protégés des accès non autorisés selon l'état actuel de la technique et grâce à des mesures organisationnelles correspondantes. Des conventions relatives au traitement des données de commande sont conclues entre les partenaires impliqués. Elles règlent la gestion adéquate et conforme à la loi de vos données. La convention décrit également les mesures techniques et organisationnelles prises pour protéger les données des accès non autorisés. De plus, les conventions correspondantes limitent aussi l'utilisation des données à caractère personnel à l'accomplissement du mandat de Barto AG.

### **Vers quels pays les données à caractère personnel sont-elles transmises ?**

Les données de base (informations personnelles, informations relatives à l'entreprise, informations relatives aux parcelles) provenant de 365FarmNet et les données saisies dans le module en ce qui concerne le journal des pâtures et des sorties sont sauvegardées sur un espace de stockage dématérialisé de Microsoft. Les serveurs se trouvent en Irlande et aux Pays-Bas, deux pays soumis au RGPD, qui garantit un degré de confidentialité accru. Selon le RGPD. Le fournisseur de services informatiques en nuage est considéré comme un sous-traitant des données des commandes. Dans le cadre de l'exploitation et de l'entretien du nuage, le fournisseur a théoriquement accès aux données. Des conventions relatives au traitement des données en lien avec le contrat ont été conclues entre le fournisseur de l'espace de stockage dématérialisé et Barto AG afin de garantir une gestion des données sûre et conforme à la loi. Par le biais de la convention, le fournisseur s'engage au traitement fiduciaire des données et garantit que celles-ci ne seront utilisées qu'à des fins de traitement des données en lien avec le contrat.

### **A qui pouvez-vous faire part de vos préoccupations ?**

Vous pouvez vous adresser directement à Barto AG pour toute question ou préoccupation. Vous trouverez les coordonnées de l'entreprise dans la première partie de la présente déclaration de confidentialité.

### **Pendant combien de temps conservons-nous vos données ?**

Les données à caractère personnel ne sont conservées que le temps nécessaire à remplir le but dans lequel elles ont été collectées. Les données sont gardées la durée nécessaire à l'exploitation du module « Journal des pâtures et des sorties » ou pour la durée du contrat correspondante dans la mesure où elles ont été récoltées en vue de remplir un contrat. A l'échéance du contrat, les données sont supprimées en l'absence d'un délai de conservation légal ou d'une nécessité de les conserver à des fins d'exécution du contrat.

### **Version de la déclaration de confidentialité**

La présente déclaration de confidentialité est entrée en vigueur ou a été actualisée le **20<sup>er</sup> juillet 2021**. Barto AG se réserve le droit d'adapter la présente déclaration de confidentialité en cas d'évolution des obligations légales, des besoins de l'entreprise ou des processus. [L'annexe 1](#) peut également changer si d'autres données sont traitées ou si des informations supplémentaires sont fournies dans le module "Journal des pâtures et des sorties".

Le cas échéant, vous en serez avisé(e) au prochain lancement du module ou par barto powered by 365FarmNet.

Les informations données jusqu'ici s'appliquent à l'ensemble des modules et des fonctions dans le cadre du module « Journal des pâtures et des sorties ». Les spécificités des différentes fonctions sont présentées ci-après.

## **Déroulement du processus d'identification**

### **Quelles catégories de données traitons-nous ?**

Vous êtes identifié(e) par le biais de votre connexion à barto et vous pouvez ajouter le module « Journal des pâtures et des sorties ». Afin de vous assurer que vous êtes la seule personne à voir vos données et qu'il s'agit des bonnes données, le numéro de ferme et d'utilisateur sont échangés avec 365FN.

### **D'où viennent les données traitées ?**

Les données transmises à 365FN à des fins d'identification proviennent de barto. Un compte barto est nécessaire pour pouvoir ajouter le module, certaines de vos données de base sont ainsi enregistrées auprès de barto.

### **But du traitement des données**

Dans le module « Journal des pâtures et des sorties », la gestion de votre prairie et la gestion documentée de vos animaux d'élevage sont affichées. Votre identité doit être établie sans équivoque, de façon à empêcher des personnes non autorisées d'accéder à vos données,

### **Base juridique du traitement (art. 6 al. 1 let. b RGPD)**

L'identification est justifiée par la base juridique sur laquelle repose le contrat. L'ajout du module « Journal des pâtures et des sorties » doit vous permettre de consulter vos données du journal du pâtures et des sortis. En outre, il s'agit de garantir que personne d'autre que vous ne pourra consulter vos données. Pour pouvoir satisfaire cette attente de votre part et remplir le contrat conformément à vos souhaits, nous devons traiter vos données dans la perspective de l'identification.

### **A qui les données sont-elles transmises et à quelle fin ?**

- 365FN : vos données de connexion barto sont transmises à 365FN à des fins d'identification.
- Microsoft : le module « Journal des pâtures et des sorties » est hébergé sur un espace de stockage dématérialisé Microsoft Azure. Comme Microsoft exploite et entretient l'espace de stockage dématérialisé, il a également accès aux données, même sans les traiter.
- Bison Schweiz AG : L'entreprise Bison a développé le module « Journal des pâtures et des sorties » à la demande de barto. A des fins de support et de développement ultérieur, barto a accès au module et ainsi également à vos données, même sans les traiter.
- Identitas : l'entreprise Identitas assure le support de premier niveau pour le module. Identitas a ainsi accès à vos données, même sans les traiter.

Des conventions appropriées sur le traitement des données des commandes sont conclues avec les partenaires qui ont besoin d'accéder aux systèmes pour l'assistance, l'exploitation et l'entretien. Ces conventions incluent également une liste de toutes les mesures techniques et organisationnelles prises pour assurer la meilleure protection possible des données.

## **Fonctionnement du module « Journal des pâtures et des sorties »**

### **Quelles catégories de données traitons-nous ?**

Une fois l'identification sans équivoque établie, vous pouvez afficher le journal des pâtures et des sorties sous forme de calendrier dans le module « Journal des pâtures et des sorties » sur la base des mesures et activités selon les processus de travail de 365FarmNet, et documenter la localisation de vos catégories d'animaux dans le journal sorties documentation repose sur des informations relatives aux parcelles provenant de 365FN. Outre ces informations, vos coordonnées personnelles sont également traitées dans le module.

### **D'où viennent les données traitées ?**

Les informations sur les parcelles, ainsi que les opérations sur les champs, qui sont affichées dans le module, sont fournies par 365FN. Si vous avez également réservé le module « UFA Gallo Support », les informations sur le troupeau de volailles provenant de « UFA Gallo Support » sont envoyées au module « Journal des pâtures et des sorties ». Vous avez ainsi la possibilité de gérer de manière centralisée tous les emplacements, les périodes de pacage, etc. de tous les troupeaux dans le module barto « Journal des pâtures et des sorties ».

### **But du traitement des données**

Le module « Journal des pâtures et des sorties » vous assiste dans la documentation du Journal des pâtures et des sorties sur les thèmes pertinents de l'PER.

### **Base juridique du traitement (art. 6 al. 1 let. b RGPD)**

La présentation des données dans le module « Journal des pâtures et des sorties » est justifiée par la base juridique sur laquelle repose le contrat. En ajoutant le module « Journal des pâtures et des sorties », vous vous attendez à ce que vos données soient affichées conformément à la description du module « Journal des pâtures et des sorties ». Pour que cette exigence soit satisfaite, les données doivent être traitées.

### **A qui les données sont-elles transmises et à quelle fin ?**

En dehors de barto :

- 365FN : vos données de connexion barto sont transmises à 365FN à des fins d'identification.
- Microsoft : le module « Journal des pâtures et des sorties » est hébergé sur un espace de stockage dématérialisé Microsoft Azure. Comme Microsoft exploite et entretient l'espace de stockage dématérialisé, il a également accès aux données, même sans les traiter.
- Bison Schweiz AG : L'entreprise Bison a développé le module « Journal des pâtures et des sorties » à la demande de barto. A des fins de support et de développement ultérieur, barto a accès au module et ainsi également à vos données, même sans les traiter.
- Identitas : l'entreprise Identitas assure le support de premier niveau pour le module. Identitas a ainsi accès à vos données, même sans les traiter.
- Le module "UFA Gallo Support" : Si vous avez également réservé le module « UFA Gallo Support », vous pouvez transférer les informations de localisation du module « Journal des pâtures et des sorties » vers le module « UFA Gallo Support » et les y afficher comme informations sur votre troupeau.

Des conventions appropriées sur le traitement des données des commandes sont conclues avec les partenaires qui ont besoin d'accéder aux systèmes pour l'assistance, l'exploitation et l'entretien. Ces conventions incluent également une liste de toutes les mesures techniques et organisationnelles prises pour assurer la meilleure protection possible des données.

### **Glossaire :**

365FN | 365FarmNet GmbH, Allemagne, exploitant de la plateforme de smart farming